

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 3 MAI 1912.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1912.

(Voir les nos 4, IX, 177, session de 1911-1912, de la Chambre
des Représentants ; — 80, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte W. DE MERODE, Président ; le Vicomte DE
JONGHE D'ARDOYE, BERNAELIGE, STEURS, VANDERKELEN, le Baron VAN
REYNEGOM DE BUZET et le Vicomte DESMAISIÈRES, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère de la Guerre pour 1912 s'élève :	
En dépenses ordinaires à fr.	56,244,940
En dépenses exceptionnelles à	11,731,500
Soit un total de . . . fr.	67,976,440
Les crédits alloués pour 1911 ayant été de	59,935,440
Le budget de 1912 est en augmentation de. fr.	8,041,000
L'augmentation des dépenses ordinaires est de	1,903,870
Celle des dépenses exceptionnelles de	6,137,130

Outre l'augmentation des dépenses ordinaires causées par l'augmentation du nombre d'hommes incorporés, la cherté de la vie et les améliorations de situation accordées aux officiers obligés de posséder des chevaux, on a relevé les crédits relatifs au matériel. Ceux-ci comportent une augmentation de 15,000 francs à l'article 4 pour achats et renouvellement des objets d'ameublements nécessaires par suite des transformations récentes effectuées dans certains bureaux du Ministère de la Guerre.

Ensuite, à l'article 22, une augmentation de 303,000 francs pour le matériel de l'artillerie, nécessité notamment par la consommation de munitions et les frais supplémentaires de réparation d'armes résultant de l'acquisition de mitrailleuses pour l'armée de campagne. Enfin, l'article 23 relatif au matériel du génie est augmenté de 983,000 francs pour continuer et développer l'organisation du service d'aviation et assurer l'entretien des

(2)

bâtiments militaires, les travaux concernant les ouvrages de fortifications et le renouvellement, l'entretien et le fonctionnement du matériel des troupes du génie, lequel s'est accru fortement dans ces dernières années.

Les principaux postes des dépenses exceptionnelles sont relatifs à l'amélioration du casernement et à l'acquisition d'objets de couchage, l'armement de l'artillerie de campagne, l'armement des nouveaux ouvrages défensifs autres que ceux de l'Escaut, en construction dans la position fortifiée d'Anvers, enfin l'organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.

Le Projet de Budget a été voté à la Chambre par 78 voix contre 38 et 25 abstentions. Votre Commission vous propose, à l'unanimité, de l'adopter également tel que la Chambre vous l'a transmis.

Le Rapporteur,
Vicomte DESMAISIÈRES.

Le Président,
C^{te} W. DE MERODE.